



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 11404

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la création d'un véritable statut des radios associatives de « découverte ». Après la création, voici trois ans, des quotas de chanson française, il est aujourd'hui nécessaire de donner à la filière musicale le média spécifique qu'elle mérite, notamment pour la diffusion de nouveaux talents. Les radios associatives, dont le rôle de découvreur de talents est maintenant reconnu par les professionnels, mènent depuis deux ans une réflexion sur la création d'un label « radio de découverte ». Tout comme l'a déclaré dernièrement madame la ministre, les radios associatives doivent avoir les moyens de remplir leur mission, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur la création de ce label, et si cette proposition pourrait s'inscrire dans le projet de loi sur l'audiovisuel actuellement en préparation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle joué par les radios associatives dans la mise en application des quotas de chanson française et notamment dans le domaine de la découverte de nouveaux talents. L'action de promotion artistique qu'elles assurent bien souvent en amont de celui joué par les radios thématiques et généralistes - on peut même parler de complémentarité par rapport aux radios commerciales, dans la mesure où certains groupes ont accédé à la notoriété grâce à une promotion active sur les antennes de nombreuses radios associatives - est reconnue dans les faits par les sociétés de production et certains réseaux qui construisent une partie de leur programmation à partir des nouveautés découvertes par ces antennes. Sans reprendre totalement à leur compte le projet des radios qui ont imaginé le label « Radio de découvertes », les différents partenaires, tant producteurs que diffuseurs, ont estimé que la démarche méritait d'être intégrée dans les efforts de dynamisation de la filière musicale. En tout état de cause, la reconnaissance de ce rôle par les professionnels semble préférable à tout autre procédure. C'est pourquoi, la mise en place d'un processus adapté afin d'encourager la diversité musicale sur les médias qui paraît être la solution la plus appropriée, sera soutenue par le ministère de la culture et de la communication si les professionnels le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11404

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1274

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3597